



infosdf.be

## Case Study

PWO Verborgen Thuisloosheid  
ACADEMIEJAAR  
2021-2022

# Front Commun des SDF : « Lutter pour des droits de citoyens »

Harm Deleu, Mieke Schrooten & Jean Peeters  
April 2022

## Table des matières

1	Introduction .....	3
2	Méthode .....	4
2.1	Une typologie des organisations sans but lucratif .....	4
2.2	Questions et hypothèses de recherche .....	5
2.3	Collecte des données.....	5
3	Front commun des SDF : présentation de l'organisation .....	6
3.1	Bref historique .....	6
3.2	De l'informel au formel ? .....	7
4	Les activités ciblés sur les personnes sans-abri .....	9
4.1	Positionnement du projet.....	9
4.2	Membres.....	9
5	Capacité de charge vs. les questions : les capacités collectives de l'organisation .....	10
5.1	Caractéristiques et capacités organisationnelles .....	10
5.1.1	Caractéristiques de l'organisation .....	10
5.1.2	Caractéristiques des personnes impliquées .....	10
5.1.3	Caractéristiques du groupe cible .....	10
5.2	La liberté de choix et l'autonomie de l'organisation .....	11
5.2.1	Du soutien externe et des obstacles .....	11
5.2.2	Attentes externes .....	11
5.2.3	Attentes internes .....	12
6	Conclusion .....	13
7	Sources .....	14

## 1 Introduction

En 2020, Bruss'Help a réalisé le dénombrement des personnes sans-abri et mal logées à Bruxelles. Ils ont dénombré un total de 5313 personnes. Ce nombre a triplé par rapport au premier dénombrement de 2008. Outre les personnes vivant dans des espaces publics et dans des structures d'accueil officielles, le décompte inclut des personnes vivant dans des squats, des structures d'accueil non agréées et des occupations (Horvat & Striano, 2021). Cela indique que, outre les services officiels, de nombreuses formes d'hébergement et d'accompagnement informels jouent un rôle important dans la vie des personnes sans abri (Deleu et al., Sous revue). En plus, le dénombrement ne reflète toutefois pas entièrement la réalité de terrain. En effet, ces dénombrements ne tiennent par exemple pas compte des personnes sans abri qui résident chez des amis ou dans des endroits qui ne sont pas connus ou inaccessibles.

A Bruxelles, il existe environ 130 structures privées et publiques proposant un accompagnement aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté, en plus de nombreux acteurs informels (Malherbe et al., 2019). Ces dernières comprennent de nombreuses organisations bruxelloises de différents domaines d'activité, comme des organisations religieuses, les organisations de migrants, des clubs de sports et d'autres initiatives citoyennes. Il s'agit de grandes ASBL avec des employés, mais aussi d'organisations qui fonctionnent uniquement grâce au bénévolat.

Dans ce rapport, nous explorons l'initiative du Front Commun des SDF (Sans Domicile Fixe). Cette organisation a été créée pour défendre les droits des personnes sans domicile. Avec cette étude de cas, nous voulons mieux comprendre certaines des possibilités et des obstacles d'une initiative qui défend des personnes sans-abri à Bruxelles.

Dans la première partie du rapport, nous expliquons la méthodologie. La partie suivante présente l'organisation, en mettant l'accent sur son histoire et ses tendances à la formalisation. Les activités destinées aux personnes sans-abri font l'objet de la troisième section. Nous regardons à la relation entre la capacité de charge et les questions en nous penchant sur *les capacités collectives*.

Nous concluons par quelques conclusions qui répondent à la question de recherche et aux hypothèses.

## 2 Méthode

### 2.1 Une typologie des organisations sans but lucratif

Entre mars et octobre 2020, nous avons mené une enquête auprès des acteurs du secteur associatif bruxellois qui fournissent des services dans divers domaines tels que les affaires familiales, le sport et la culture. Nous avons analysé les réponses de 160 organisations sans but lucratif (*Non profit organisation* NPO) qui ont donné un aperçu des nombreuses façons dont les différentes NPO soutiennent les personnes sans domicile fixe (Deleu et al., 2022).

A des fins d'analyse, nous avons développé une typologie des NPO d'aide aux sans-abri, composée de six types idéaux. Cette typologie est basée sur trois dimensions, à savoir l'appartenance au secteur des sans-abri (les sans-abri sont un groupe cible primaire : oui ou non), le fait d'avoir une personnalité juridique (statut de ASBL : oui ou non) et la présence de salariés au sein de l'organisation (oui ou non). Chaque NPO peut changer de type au fil du temps.

	Association de fait	Organisation enregistrée basée sur le volontariat	Organisation enregistrée avec des employés
NPO dehors du secteur de l'aide aux personnes sans-abri	1	3	5
NPO appartenant au secteur de l'aide aux personnes sans-abri	2	4	6

#### *Une typologie des NPO qui s'adressent aux personnes sans domicile fixe ou sans chez-soi*

Les types 1 à 5 travaillent de manière plutôt informelle avec les personnes sans domicile fixe, car ils ne font pas partie du secteur de l'aide aux personnes sans-abri (1, 3 et 5) ou, s'ils en font partie, ils fonctionnent sur une base intégralement volontaire (2 et 4). Les organisations de type 6, sont des ASBL développées professionnellement dans le secteur bruxellois de l'aide aux sans-abris, notamment les centres de jour, des centres d'urgences et les maisons d'accueil.

Afin de mieux comprendre comment les NPO s'impliquent dans l'aide aux personnes ayant des problèmes de logement, nous faisons appel sur la méthodologie de l'étude de cas. L'étude de cas se penche sur les NPO plus informelles à travers une description du contexte social plus large dans lequel elles opèrent, les origines des organisations, leur positionnement par rapport à d'autres organisations et leurs activités pour les personnes touchées par le sans-abrisme et/ou la pauvreté.

## 2.2 Questions et hypothèses de recherche

La question suivante est au cœur de l'étude de cas :

Comment les pratiques informelles du travail social atteignent, informent et soutiennent les personnes en situation d'absence de chez-soi cachée ?

Hypothèses :

- Soutenir les personnes en situation de sans-abrisme caché ne signifie pas nécessairement leur offrir un abri ou un logement.
- Comme les initiatives informelles doivent tenir compte de moins de réglementations, elles sont plus flexibles que les organisations agréées.
- Les initiatives informelles collaborent avec les organismes agréés.
- En raison du manque de reconnaissance et de contrôle, les initiatives informelles peuvent faire l'objet d'abus (de pouvoir), d'exploitation, de critères d'accès arbitraires, d'isolement social, de pratiques prédatrices et de violation du secret professionnel.
- Leur faible seuil et leur caractère informel rendent les organisations informelles accessibles aux personnes qui ne comptent pas sur le travail social formel.
- Les initiatives informelles doivent souvent se contenter de peu de ressources tout en étant submergées de questions. La charge et la capacité à porter ne sont souvent pas en équilibre.

## 2.3 Collecte des données

Le Front Commun des SDF est l'une des organisations qui ont répondu à l'enquête et fait partie des types d'NPO plutôt informels qui offrent un soutien aux personnes sans-abri. Vers 1993-94, des personnes sans-abri ont commencé avec des actions au CPAS de Bruxelles pour protester car ils étaient belges mais sans existence légale. De là est née une association de fait (type 2) et ce n'est qu'en 2016, qu'ils sont devenus une ASBL afin d'avoir un remboursement de leurs frais (type 4).

Cette étude de cas est basée sur un entretien avec le président du Front, sur la participation à une assemblée générale et des sources écrites concernant le travail du Front (PV de l'Assemblée Générale Fondatrice de l'ASBL "Front Commun Sdf/Gemeenschappelijke Daklozen Front," 2016; Peeters, 2018).

### 3 Front commun des SDF : présentation de l'organisation

#### 3.1 Bref historique

Au début des années 1990, Mr. Peeters est revenu à Bruxelles après un travail missionnaire au Congo. Il s'est installé avec une communauté internationale de pères et de sœurs dans la rue d'Aerschot à Schaerbeek.

Pendant l'hiver froid de 1992-93, il a vu des personnes sans-abri traîner autour de la gare du Nord et leur a parlé. Beaucoup d'entre eux sont d'origine belge mais n'ont aucun droit administratif, ils sont en fait des "sans-papiers belges". Il y en a une trentaine. Mr. Peeters est ému par leur histoire. Un certain nombre d'autres personnes sont également à la recherche de solutions. Ils obtiennent la permission du propriétaire d'une maison pour y loger des gens, mais le CPAS refuse de leur donner un RIS (Revenu d'Intégration sociale, *leefloon*, anciennement minimex), car ils n'ont pas de carte d'identité valable puisque non-domiciliés quelque part et donc ne peuvent payer ni le loyer ni la garantie locative.

En 1993, ces personnes sans abri décident d'agir et se rendent au CPAS de la ville de Bruxelles dans la Rue Haute et occupent l'entrée. Leur revendication est d'obtenir le RIS ce qui est refusé car une adresse est la première condition pour bénéficier de l'égalité des droits, y compris l'accès au RIS, une pension, une mutuelle, une pension alimentaire, un héritage, toucher un chèque... Cette action est le début de la lutte qui aboutira 10 ans après à la création d'une adresse de référence comme prévu grâce à une modification de la loi sur le CPAS en 1997 (Morneville, 2002; Peeters, 2018).

Le CPAS a appelé la police. Cela a attiré l'attention sur leur cas, notamment de la part des médias et c'est comme cela qu'ils ont été rejoints par une solide asbl de Charleroi et que leur lutte est devenue nationale. Prenant le nom de *Compagnons du Partage* la lutte pour avoir leurs droits de citoyens belges tout en étant sans domicile se poursuit dans les autres CPAS de Bruxelles et s'étend à d'autres villes et communes belges. Pour couvrir leurs frais de déplacement lors des réunions, frais de fax, d'impression de tracts et d'affiches ils ouvrent un compte en banque comme association de fait en 1993 et reçoivent pendant 5 ans une aide de l'action Vivre Ensemble, une association catholique de lutte contre l'exclusion sociale (Action Vivre Ensemble, 2022).

Afin de mieux faire connaître leurs difficultés les Compagnons du Partage utiliseront toujours la même méthode: ils rédigent un communiqué de presse et organisent une conférence de presse, en annonçant très clairement qu'elle serait suivie d'une action, ce qui attire les médias. Cela a été fait une quinzaine de fois pour envahir les bureaux de CPAS, du président du CPAS, des différents ministres à Bruxelles et en Wallonie etc.

Entre mars 1995 et juin 1996, les Compagnons du Partage ont occupé à Auderghem un château appartenant à la communauté française : le Château de la Solitude. Une centaine de personnes sans-abri y sont installés. Après des négociations, un contrat d'utilisation temporaire est établi, qui peut être considéré comme le prédécesseur du " bail d'occupation à titre précaire " (Peeters, 2018, p. 25).

De cette manière, plusieurs personnes ont réussi à être domicilié légalement sur la commune d'Auderghem et ne sont plus « sans abri ». Cela leur a permis de recevoir soit le RIS, soit le chômage, soit leur pension et ils quittent le château tandis que d'autres arrivent. Mais ils veulent aller plus loin, faire en sorte que dans toute la Belgique les SDF puissent avoir des droits. En effet, la loi de 1974 sur les CPAS accorde aux personnes vivant dans la rue le droit au RIS mais elle est inapplicable puisqu'il leur faut une domiciliation. Pour dénoncer cette non-application des lois, plusieurs occupants du Château de la Solitude, dont Alain Siénart, entament une grève de la faim et ensuite de la soif. Sous cette pression, certaines initiatives législatives sont prises, comme une proposition de Paul Galland d'avoir recours au système d'adresse de référence comme les marins, gens du voyage... (Babelleir, 2008; Peeters, 2018, p. 32).

Le groupe coopère de plus en plus avec d'autres groupes similaires de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre. En 1995, les Compagnons du Partage sont rebaptisés Front Commun des SDF avec le slogan : *Armoede kent geen grens* (la pauvreté n'a pas de frontière).

Progressivement, le Front Commun des SDF se développe au niveau fédéral en tant que conseiller pour la politique de lutte contre le sans-abrisme, pour l'édition du « guide pour les SDF » publié dans les deux langues par le Fédéral tous les deux ans, pour participation active à la Conférence européenne de Consensus en 2010, pour la préparation de la prochaine conférence interministérielle fédérale sur le sans-abrisme dédiée aux mesures préventives pour ne pas perdre son logement et dernièrement ont réussi à obliger les scientifiques à tenir des compte des « sans abri cachés » lors des dénombrements des personnes sans-abri et mal-logé (Horvat & Striano, 2021).

### 3.2 De l'informel au formel ?

Le Front Commun se considère comme un mouvement social plutôt que comme une association.

Selon Mr. Peeters, un mouvement social consiste avant tout à la défense de ses droits par le groupe cible lui-même. Il s'agit d'un mouvement ouvert, sans cotisation, sans frais ni personnel engagé. Il y a aussi un aspect de temporalité :

*L'action sociale a lieu dans une époque déterminée pour une lutte déterminée. Nous l'avons utilisé pour les adresses de références. D'abord, pour la loi, et ensuite, pendant encore 15 ans, pour l'application par les CPAS. Une fois que c'est acquis il faut arrêter. Mais les gars ont constaté que la lutte devait continuer afin de que les autorités prennent enfin les mesures adéquates pour empêcher la perte de domicile : la prévention du sans-abrisme, car il vaut mieux prévenir que guérir ! (Peeters, personal communication, February 15, 2022).*

Pendant longtemps, le Front Commun opérait comme association de fait. En 1993, ils ouvrent un compte en banque comme association de fait.

La raison de devenir une ASBL en 2016 est uniquement pour obtenir des subsides pour rembourser leurs frais de déplacements et de publications comme le bulletin et les flyers. Ils recevaient auparavant une subvention de la communauté française, mais maintenant ils en la reçoivent une de la commission communautaire commune (COCOM) pour un montant de

€3.500 par an. Selon le président, ce petit subside est suffisant pour couvrir les coûts (Peeters, personal communication, February 15, 2022).

Comme tout le travail, y compris les actions directes et les conseils politiques, est basé sur le volontariat il leur semble impossible de comptabiliser et d'afficher les résultats quantitatifs et qualitatifs de leurs actions. C'est ce qui menace l'attribution de leur subside de € 3.500, car l'agent vérificateur de la COCOM leur a signifié que sans des rapports d'activité mentionnant les résultats bien précis, elle serait supprimée. « *Vous devez grandir* » leur ont-ils dit.

*On a le sentiment que le gouvernement exerce une pression pour grandir et de se professionnaliser, afin de pouvoir, par exemple, engager un travailleur, alors que ce n'est pas l'ambition du Front composé uniquement de militants.* (Peeters, personal communication, February 15, 2022)

Dans ses statuts de 2016, l'objectif est décrit comme suit :

*L'association a pour objet la défense des droits et l'accès aux droits principalement pour les personnes sans abri, celles et ceux qui risquent de le devenir et/ou qui sont sortis de cette situation. Ces droits sont définis dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans les lois et règlements belges. L'objectif de l'ASBL est également d'interpeller les autorités communales, régionales, fédérales et européennes compétentes afin d'améliorer des lois, les décisions ou circulaires en faveur de ces personnes. L'association peut agir sur toute l'étendue du territoire belge.*

*Conformément à ses objectifs, l'Association a le droit de collaborer avec d'autres associations de défense des personnes les plus démunies en Belgique, en Europe et dans le monde.*

*Pour atteindre ces objectifs, l'association peut organiser diverses activités. Elle a également le droit de défendre en justice les personnes qui sont en difficulté pour une adresse de référence ou pour tout autre litige concernant l'accès à leurs droits au CPAS.*

*Afin d'atteindre ses objectifs, l'Association peut engager des procédures judiciaires à tous les niveaux.*

(PV de l'Assemblée Générale Fondatrice de l'ASBL "Front Commun Sdf/Gemeenschappelijke Daklozen Front," 2016)

## 4 Les activités ciblées sur les personnes sans-abri

### 4.1 Positionnement du projet

Les activités destinées aux personnes sans-abri sont inhérentes à l'origine de l'organisation.

Comme en témoignent ses statuts, le Front utilise un discours légaliste et se considère avant tout comme défenseur des droits de l'homme. Ces principes sont à la base des activités.

Au début, l'action directe était centrale (voir le bref historique), mais progressivement, l'influence politique s'est également exercée à plusieurs niveaux.

Par exemple, le Front commun a fait partie d'une commission créée au Parlement Bruxellois pour s'attaquer à la question des sans-abrisme et a obtenu la publication d'un guide adressé aux CPAS (en français et en néerlandais) : <https://cbcs.be/adresse-de-reference-un-guide-de/>.

Au niveau fédéral, le Front été appelé pour préparer la Conférence européenne de Consensus sur le sans-abrisme de 2010 et a préparé la conférence interministérielle sur la prévention du sans-abrisme qui aura bientôt lieu.

En outre, le Front répond également aux questions individuelles. Les personnes particuliers peuvent contacter le Front pour obtenir des conseils et des informations.

L'influence sur les politiques et la fourniture d'informations individuelles sont réunies dans le "Guide pour les sans-abri" (SPP Intégration Soicale, 2022). Le Front a commencé à compiler ce guide en 2004-2005. Le guide donne un aperçu des droits pertinents pour les personnes sans-abri, y compris celles qui squattent des maisons vides ou vivent temporairement chez des amis. Le guide est désormais publié par le SPP Intégration sociale en deux langues et est mis à jour tous les deux ans : <https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/guide-pour-les-sans-abri>. Le guide s'appuie sur cinq règles : Le droit à l'assistance médicale urgente, l'assistance mutuelle, le droit à l'aide matérielle/financière du CPAS, le droit de faire appel des décisions du CPAS et les informations sur l'adresse de référence.

### 4.2 Membres

Le nombre de participants aux activités de Front Commun est variable. Il y a un groupe d'environ 15 à 20 personnes venant de Bruxelles, Wallonie et Flandres mais selon l'activité, plus ou moins de personnes peuvent s'y joindre.

Ce sont des adultes, d'âges différents. Certains d'entre eux sont eux-mêmes sans abri, ou l'ont été par le passé. Il y a aussi bien des personnes qui vivent elles-mêmes dans la pauvreté que des professionnels du secteur social.

## 5 Capacité de charge vs. les questions : les capacités collectives de l'organisation

### 5.1 Caractéristiques et capacités organisationnelles

#### 5.1.1 Caractéristiques de l'organisation

La lutte pour les droits des personnes sans-abri fait explicitement partie de la mission de l'organisation et est décrite comme telle dans les statuts de l'ASBL. Le Front Commun se présente comme un défenseur des droits de l'homme et comme une sorte de syndicat national de personnes SDF (PV de l'Assemblée Générale Fondatrice de l'ASBL "Front Commun Sdf/Gemeenschappelijke Daklozen Front," 2016; Peeters, 2018, p. 9).

Bien que la subvention soit plutôt limitée (environ 3.500 euros par an), le président indique qu'elle est suffisante pour couvrir les frais de fonctionnement.

L'organisation peut s'appuyer sur un héritage solide. Par contre, l'avenir est un peu plus flou. Le président joue un rôle important dans l'organisation. Il envisage de transmettre le flambeau et on ne sait pas comment l'organisation va continuer à ce moment-là.

Le caractère temporaire de l'organisation est considéré par le Front Commun comme une caractéristique des mouvements sociaux qui veulent atteindre certains objectifs. L'organisation est un moyen d'obtenir certains buts, et donc pas une fin en soi. Même si le but principal a été atteint, le Front trouve que la lutte doit continuer car les CPAS ne suivent pas toujours les lois sur le droit d'une adresse de référence.

#### 5.1.2 Caractéristiques des personnes impliquées

Plusieurs volontaires sont impliqués dans les activités du Front Commun des SDF. S'agissant d'un forum ouvert, il est pénible de chiffrer précisément le nombre de personnes impliquées. Il s'agit à la fois d'individus et de personnes liées à une organisation.

Le fait que d'autres organisations participent aux activités du Front Commun des SDF peut assurer une plus grande diffusion de ces actions et opinions.

Le fait que plusieurs participants possèdent eux-mêmes l'expérience du sans-abrisme et/ou s'engagent depuis longtemps dans le sujet, apporte une connaissance approfondie du terrain à l'organisation.

La plupart des participants semblent être un peu plus âgés.

#### 5.1.3 Caractéristiques du groupe cible

Le groupe cible se compose tout d'abord de personnes sans-abri au sens large. Ils peuvent contacter le Front avec des questions, notamment des questions concernant l'adresse de référence. Il s'agit généralement de personnes qui se trouvent dans une situation vulnérable. Ces dernières années, le nombre de questions particuliers a diminué.

Les acteurs politiques constituent un autre groupe cible essentiel. Au fil du temps, le Front a été de plus en plus considéré comme un partenaire de la politique en faveur des personnes en situation de pauvreté et, plus particulièrement, de la politique visant à lutter contre le sans-abrisme. Cette partie du groupe cible est caractérisée par le pouvoir et l'accès aux ressources.

## 5.2 La liberté de choix et l'autonomie de l'organisation

### 5.2.1 Du soutien externe et des obstacles

Les points de lutte du Front Commun correspondent en partie ceux d'autres organisations, comme notamment l'ATD Quart Monde. Pourtant, au début il n'y avait pas d'alignement avec l'ATD (Peeters, 2018, p. 8). Lors de la création du Front, il y a eu des visites d'autres organisations dans d'autres villes (Peeters, 2018, p. 11).

Le soutien mutuel du Daklozen Aktie Comité, d'Anvers, à partir de 1995, a été et est crucial pour le Front Commun. La coopération des groupes à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre augmente la pression sur le gouvernement fédéral (Peeters, 2018, p. 34).

### 5.2.2 Attentes externes

Les attentes à regard du Front Commun des SDF grandissent en cours de route.

Par exemple par apport au Guide pour les sans-abri. Ce projet a commencé en 1998 avec une centaine de photocopies, dessinés et organisés par les volontaires du Front. Après de fréquentes consultations avec le ministre compétent, les devoirs des SDF sont ajoutés et le guide paraît désormais en deux langues dans un volume considérable (Peeters, 2018, p. 42).

Au fil du temps, le Front Commun est de plus en plus considéré comme un partenaire et est invité à participer dans des discussions, également par des administrations publiques et des ministres. Par exemple, il y a eu une consultation étroite entre le gouvernement et le Front pendant le développement de la prime d'installation au cours de la période 2004-2005 (Peeters, 2018, p. 46).

Par la suite, ces genres de consultation se produisent de plus en plus. *"Au lieu de crier dans la rue, venez et participez aux structures fédérales et régionales pour faire entendre vos revendications."* (Peeters, 2018, p. 57)

Le Front fait ainsi partie du conseil consultatif de l'aide sociale et de Brussel'help.

Depuis 2019, un autre groupe, le Syndicat des Immenses, agit à Bruxelles. Au niveau des symboles ils veulent par exemple introduire le terme sans-chez-soirisme comme un remplacement pour le sans-abrisme ou les SDF, car le sans-chez-soirisme couvrirait un éventail plus large de situations dont les personnes sont dépourvues d'un chez-soi (SDI, 2022). Ils veulent aussi faire dépendre la problématique des SDF non plus des affaires sociales mais du logement. Bien qu'il y ait des recoupements avec leurs revendications, celles-ci ne sont pas des priorités pour le Front commun des SDF.

Mais le Front répond aussi aux appels de particuliers, par téléphone ou par courrier électronique. Il s'agit souvent de personnes dont l'adresse de référence auprès du CPAS a été refusée alors qu'elles étaient hébergées provisoirement chez un ami ou une connaissance ('hébergées provisoirement chez une connaissance').

### 5.2.3 Attentes internes

Il y a encore de nombreux thèmes qui sont discutés au sein du front. Par exemple, la culpabilisation des personnes vivant dans la pauvreté, alors que, par exemple, la fraude fiscale est à peine traitée...

Avant le début de la crise de Corona, il y avait encore quelques projets dans le pipeline, dont la poursuite est maintenant incertaine. Par exemple, le Front devait contribuer à l'organisation d'une conférence interministérielle sur la prévention du sans-abrisme. Quelque chose qu'il avait lui-même demandé. Avec comme élément clé :

« Faire que tous les locataires d'un immeuble menacé de fermeture pour cause d'insalubrité reçoivent le même courrier que le propriétaire. Ainsi ils peuvent encourager les travaux ou programmer leur expulsion. » (Peeters, 2018, p. 53) Actuellement, il arrive souvent que le propriétaire soit prévenu à l'avance, mais que les occupants eux-mêmes "reçoivent un simple ordre de quitter les lieux au bout de six jours".

Les attentes internes ne semblent pas être tout à fait claires pour le moment. Le président actuel veut prendre sa retraite dans quelques années. Il a maintenant 83 ans. Les autres membres ne sont plus tous jeunes. En outre, selon le Front, il est conforme à la vision d'un mouvement social de s'arrêter lorsque les principales exigences ont été satisfaites, ce qui n'est pas encore le cas.

"Le Front SDF a été défini sociologiquement parlant, comme un nouveau mouvement social. Cela signifie qu'il est né dans des circonstances socio-économiques et politiques bien précises qui ne se répéteront pas et qu'il est mené majoritairement par les personnes concernées. Il a un but précis, et celui-ci étant atteint, il disparaît ou devient une association comme une autre. " (Peeters, 2018, p. 57)

Déjà dans le passé, les gens pensaient à abandonner le Front. Par exemple, après quelques succès au cours de la période 2006-2010. Une des raisons pour lesquels ils ont quand même continué est le grand nombre de questions posées par les « sofasurfers » qui se sont vus refuser une adresse de référence.

Lorsqu'on lui pose la question, le président déclare que la dernière bataille qu'il veut mener porte sur la définition, et qu'il faut considérer les personnes hébergées provisoirement chez une connaissance (sofasurfers) par défaut comme des personnes sans-abri. Selon ETHOS, les "personnes provisoirement hébergées dans la famille/chez des amis sont considérées comme étant dans un Logement précaire".

Si le président actuel démissionne, il est possible qu'une autre personne poursuive les activités. Il peut également s'agir d'une personnes qui n'est pas de Bruxelles (Liège). Mais cela n'a pas encore été décidé.

## 6 Conclusion

Le Front Commun des SDF se considère comme un défenseur des droits de l'homme par le plaidoyer politique et de l'action directe. Ils proposent aussi des conseils individuels. Plutôt qu'une association, ils se considèrent comme un mouvement social à l'existence temporaire. Paradoxalement, ils existent depuis environ 1993-94 et depuis 2016 en tant que ASBL.

Le Front Commun des SDF a donc une histoire mouvementée. Au début, l'une de ses principales raisons d'être était de fournir des abris et des logements, non pas directement (en fournissant lui-même un abri), mais en exigeant que la loi soit respectée et que les personnes sans-abri puissent avoir leurs droits de citoyen même sans être domiciliés quelque part. Avec l'occupation du Château de la Solitude, encore sous le nom Compagnons de partage, certaines personnes ont pu être domiciliés et récupérer tous leurs droits. C'était la preuve éclatante que les politiques devaient absolument trouver une solution pour que les *habitants de la rue* puissent être domiciliés officiellement quelque part et avoir une vraie carte d'identité. Par la suite, cette lutte a également été menée pour les *personnes qui sont hébergées provisoirement hébergées dans la famille/chez des amis*.

Lorsque l'organisation a constaté des problèmes, des actions ont été mis sur pied. Cela pourrait être fait à court terme. Ils ont assumé ici un rôle que les organisations plus formelles ne pouvaient pas jouer.

Au fil des ans, de nombreuses collaborations avec d'autres organisations ont été établies. Plusieurs d'entre eux sont également membres du Front Commun des SDF. Cette adhésion n'est pas formelle, mais se fait du fait par la participation aux réunions et aux actions. D'autres organisations ont également vu le jour, grâce au Front Commun, l'exemple le plus important étant probablement le collectif Morts de la Rue. Ils s'efforcent d'organiser un adieu digne pour les personnes qui meurent dans la rue ou qui ont été sans abri.

Le Front Commun des SDF est une organisation assez ouverte et accessible. Leur public est diversifié, bien qu'il puisse inclure principalement un public de nationalité belge et d'un âge un peu plus avancé. Le Front se concentre donc essentiellement sur le fonctionnement du CPAS. Ils sont moins pertinents pour par exemple les personnes sans-papiers, ce qui n'empêche pas que le Front prend position sur ce sujet, mais de manière moins explicite.

Le Front travaille en complément des organisations formelles.

Les ressources sont limitées, mais suffisantes selon le président de l'organisation. Il n'a aucune envie de se transformer en une organisation plus grande et plus formalisée. La capacité et défis étaient généralement en équilibre. En ce qui concerne l'avenir, il ne semble pas encore clair comment l'organisation poursuivra ses activités.

## 7 Sources

Action Vivre Ensemble. (2022, April 25). *Action Vivre Ensemble*. Action Vivre Ensemble.

<https://vivre-ensemble.be/-action-vivre-ensemble->

Babelleir. (2008). *Château de la solitude* [Video].

<https://www.youtube.com/watch?v=DRtqluO7e28&list=PL8E83D42C2CA4F24D>

Deleu, H., Thys, R., & Schrooten, M. (2022). The Role of Non-profit Organisations in the Support of People Experiencing Homelessness in Brussels. *European Journal of Homelessness*, 16(1), 101–126.

Horvat, N., & Striano, M. (2021). *Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. Sixième édition, 9 novembre 2020*. Bruss'help.

Malherbe, A., Moriau, J., Rosa, E., & Wagener, M. (2019). Homelessness in Brussels—Limits of Multi-Level Governance in the application of the Principle of Spatial Justice. *Justice Spatiale Spatial Justice*, 13, Article 13. [https://www.jssj.org/wp-content/uploads/2019/10/JSSJ\\_13\\_6\\_MALHERBE\\_EN2.pdf](https://www.jssj.org/wp-content/uploads/2019/10/JSSJ_13_6_MALHERBE_EN2.pdf)

PV de l'Assemblée générale fondatrice de l'ASBL "Front Commun sdf/Gemeenschappelijke Daklozen Front," 16040671 (2016). <http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>

Morneville, C. (2002, March 4). Le minimex de rue: Des pratiques divergentes. *Alter Echos*. <https://www.alterechos.be/le-minimex-de-rue-des-pratiques-divergentes/>

Peeters. (2022, February 15). *Interview Front Commun des SDF* [Personal communication].

Peeters, J. (2018). *Front commun des SDF*. Le livre en papier.

SDI. (2022). *Slogans*. <https://syndicatdesimmenses.be/slogans/>

SPP Intégration Soicale. (2022). *Guide pour les sans-abri*. SPP Intégration Sociale.

<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/guide-pour-les-sans-abri>